

Note

Aux : Membres de l'Assemblée universitaire

De : Marie-Josée Hébert, vice-rectrice responsable de la recherche

Date : Le 25 septembre 2019

Objet : Politique sur le libre accès aux publications savantes : proposition

Contexte international

Depuis la Deuxième Guerre mondiale, l'édition savante a subi plusieurs mutations importantes qui ont modifié en profondeur les systèmes de communication scientifique. Dès les années 1950, l'accélération de la recherche a offert aux maisons d'édition commerciales la possibilité d'occuper une place importante et même dominante dans la publication savante, et ce, pour la première fois dans l'histoire¹. Les grands perdants de cette transformation ont été la majorité des sociétés savantes. Au début des années 1970, le Science Citation Index a contribué à produire un marché inélastique des revues, ce qui a permis aux prix des abonnements de s'envoler : la Serial Pricing Crisis² démarre alors, et elle se poursuit depuis. L'ère du numérique a conduit à la création de bouquets d'abonnements (Big Deals) qui ont emprisonné les universités dans des contrats conçus pour garantir le maximum de ventes des revues. Du même coup, l'on stabilisait les ventes en rendant les annulations d'abonnements économiquement coûteuses. Cette stratégie de marketing, tout en privant les universités de la capacité d'élaborer une politique de développement des collections adaptée à leur institution, a donné lieu à une forte concentration des maisons d'édition : les cinq plus importantes actuellement contrôlent aujourd'hui 50 % des articles recensés; elles n'en contrôlaient que 20 % en 1973³.

Le libre accès

Le mouvement du libre accès, lancé officiellement avec la Budapest Open Access Initiative de février 2002⁴, est né du désir des chercheurs d'optimiser leur accès aux résultats de recherche de leurs collègues. De leur côté, les bibliothèques universitaires, face aux coûts de plus en plus exorbitants des publications savantes, ont parfois vu dans le libre accès une possibilité de faire pression sur les prix.

¹ Guédon, Jean-Claude. "Open Access: Toward the Internet of the Mind", article publié pour le 15^e anniversaire de la Budapest Open Access Initiative.

<http://www.budapestopenaccessinitiative.org/open-access-toward-the-internet-of-the-mind>.

² Guédon, Jean-Claude. "In Oldenburg's Long Shadow",
<http://www.arl.org/component/content/article/6/2598>. Voir aussi
<http://www.arl.org/storage/documents/monograph-serial-costs.pdf>

³ Larivière .V, S. Haustein and P. Mongeon. (2015). "The Oligopoly of Academic Publishers in the Digital Era", *PLOS ONE*, 10(6), e0127502, doi:10.1371/journal.pone.0127502.

⁴ Voir <http://www.budapestopenaccessinitiative.org/read>.

Le mouvement du libre accès cherche d'abord et surtout à optimiser la communication savante pour favoriser la qualité et l'intégrité des résultats de recherche et pour accélérer les processus de découverte. La thèse en est fort simple : à l'évidence, on n'aide pas le processus de la recherche en clôturant financièrement l'accès aux informations savantes. Les organismes subventionnaires, soucieux de démontrer l'importance de leurs investissements dans la recherche, ont compris ce message et, dans certains pays, ils ont commencé à soutenir le libre accès, parfois dès 2003. Les politiques adoptées par les trois conseils de recherche du Canada ces dernières années témoignent de cette tendance lourde⁵.

— Voie verte et voie dorée

Dès la publication du manifeste de Budapest, le libre accès s'est appuyé sur deux approches en parallèle : la première, celle connue sous le nom de « voie verte » (green road), repose sur le dépôt, dans une archive appropriée, de l'une des versions de l'article. Cette version est idéalement la version publiée dans une revue ou une monographie mais, en raison des contraintes diverses imposées par les maisons d'édition⁶, il peut s'agir d'une version antérieure, par exemple la version finale acceptée par la maison d'édition. Environ 85 % des revues savantes, y compris les revues commerciales, acceptent une forme ou une autre d'archivage dans un dépôt. Ce résultat, qui peut paraître surprenant mais que l'oligopole des maisons d'édition respecte en général, reflète en fait la volonté de ces dernières de contrôler la version de référence, soit celle qui apparaît le plus régulièrement dans les citations.

La deuxième approche menant au libre accès consiste à publier dans une revue savante qui est elle-même en accès libre : c'est ce que l'on appelle la « voie dorée ». Il est important de noter que la voie dorée ne prescrit aucun modèle financier pour les revues scientifiques. Divers plans d'affaires ont été imaginés pour répondre au besoin de créer un dispositif aussi pérenne que possible. Pour autant, la réduction de la voie dorée au modèle d'affaires caractérisé par le financement en amont, par les auteurs ou leurs substituts (organismes de recherche, bibliothèques, fonds de recherche universitaire, etc.), est fréquente, en partie parce qu'elle correspond à la stratégie majeure des maisons d'édition cherchant à investir le marché des publications savantes par le libre accès. Cette situation crée autour du libre accès une vaste confusion qui sert d'autant moins l'objectif que la plupart des éditeurs de l'oligopole des revues savantes utilisent une stratégie identique pour la majorité de leurs revues dites « hybrides » : ces revues continuent de faire partie de bouquets d'abonnements, mais chaque auteur dispose de la possibilité de « libérer » son article en payant une somme supplémentaire, souvent de quelques milliers de dollars, à l'instar des revues dorées avec APC (Article Processing Charge, APC-Gold).

Ce que peuvent les universités

Si l'Université entend servir la cause du libre accès, la meilleure utilisation de ses ressources consiste à soutenir une politique de dépôt dans l'archive institutionnelle. Elle doit aussi appuyer les revues en libre accès qui ont un modèle d'affaires pérenne ne visant pas les profits. En revanche, financer des APC alimente un puits sans fond et ne sert en rien la communauté universitaire puisque celle-ci peut toujours remplir les conditions des

⁵ Voir http://www.science.gc.ca/eic/site/063.nsf/fra/h_F6765465.html.

⁶ Pour connaître ces contraintes, consultez <http://www.sherpa.ac.uk/romeo/index.php>

politiques de financement de la recherche sans passer par ce moyen. Il faut y ajouter le bénéfice évident d'une visibilité appuyée par une accessibilité universelle, ce qui se marque généralement par un impact accru des publications, mesuré par le nombre de citations⁷.

— Classification des politiques

Dans plusieurs pays, des universités ont mis en place des politiques visant à faciliter le libre accès aux travaux de recherche de leurs institutions. En suivant l'analyse proposée par le Harvard Open Access Project et le Berkman Center de l'Université Harvard⁸, nous pouvons classer ces politiques selon leur façon de traiter la question des droits pour protéger les chercheurs face aux grands éditeurs⁹:

1. Le dépôt est obligatoire, encouragé ou simplement facultatif.
2. Le dépôt est en accès libre (ouvert) ou en accès limité (dark deposit).
3. L'institution garde des droits non exclusifs; les chercheurs gardent des droits pour les institutions; les chercheurs gardent des droits pour eux-mêmes; les droits ne sont pas gardés.
4. Possibilité de désengagement pour les chercheurs.

L'analyse du Berkman Center et les résultats des études sur l'efficacité des politiques (ou mandats) de libre accès¹⁰ montrent que **les mandats les plus efficaces sont ceux qui incorporent les trois éléments suivants** : 1) le dépôt en libre accès est obligatoire; 2) le désengagement est permis sans conditions¹¹; 3) les institutions gardent les droits de manière non exclusive.

La politique de dépôt obligatoire correspond à la phase de l'accès limité et vise en fait à créer la collection complète des productions de l'institution. Si, à la fin de chaque année universitaire, on demandait aux chercheurs de fournir, en plus du rapport annuel déjà exigé, une copie de leur travail, la politique de dépôt obligatoire serait satisfaite. L'essence de la politique repose sur la possibilité, pour tout chercheur, de recevoir le soutien de l'institution pour protéger ses droits et ainsi obtenir le droit de déposer les fruits de son travail en accès libre.

Par conséquent, la politique de libre accès correspond à un droit de dépôt et non à une exigence de dépôt. Ce droit, grâce à la politique, sera protégé et défendu par l'institution.

⁷ Gargouri, Y., C. Hajjem, V. Larivière, Y. Gingras, L. Carr, T. Brody and S. Harnad. (2010). "Self-selected or mandated, open access increases citation impact for higher quality research", *PLoS ONE*, 5(10), e13636; Archambault, E., D. Amyot, P. Deschamps, A. Nicol, L. Rebut and G. Roberge. (2013). *Proportion of open access peer-reviewed papers at the European and world levels – 2004-2011*. Rapport de Science Metrix soumis à l'European Commission DG Research & Innovation.

⁸ *Good practices for university open-access policies*, edited by S. Shieber and P. Suber.

http://cyber.law.harvard.edu/hoap/Good_practices_for_university_open-access_policies.

⁹ Pour une liste complète des politiques appliquées, voir <http://roarmap.eprints.org/cgi/search/advanced>.

¹⁰ Vincent-Lamarre, Philippe, Jade Boivin, Yassine Gargouri, Vincent Larivière and Stevan Harnad. (2016). "Estimating Open Access Mandate Effectiveness: The MELIBEA Score", *Journal of the Association for Information Science and Technology*, 67(11), p. 2815-2828. <http://eprints.soton.ac.uk/370203/>.

¹¹ L'analyse du Berkman Center souligne le fait que les mesures coercitives et de contrôle du dépôt ne sont pas efficaces.

Contexte d'élaboration à l'UdeM

Devant les problématiques décrites plus haut, et étant donné la volonté de l'UdeM de favoriser les retombées pour la société et la communauté scientifique des connaissances développées par ses chercheurs et chercheuses, le Comité consultatif sur les bibliothèques, présidé alors par M. Gilles Trudeau (droit), a proposé en 2014 au Comité de la recherche de former un groupe de travail mixte. Le mandat de ce groupe serait de développer un plan d'action institutionnel en vue de favoriser l'émergence du libre accès.

À l'automne 2015, il était formé et composé comme suit :

Experts membres de la communauté

- **Vincent Larivière** (co-président), professeur titulaire, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information; titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les transformations de la communication savante;
- **Marcello Vitali-Rosati** (co-président), professeur adjoint, Département des littératures de langue française; titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur les écritures numériques;
- **Vincent Gautrais**, professeur titulaire, Faculté de droit;

Membres nommés par le Comité de la recherche

- **Jean-Claude Guédon**, professeur honoraire, Département de littérature comparée;
- **Audrey Laplante**, professeure agrégée, École de bibliothéconomie et des sciences de l'information;
- **Nicolas Roby**, coordonnateur scientifique, Centre de recherche interuniversitaire sur la mondialisation et le travail (CRIMT);
- **François Schiettekatte**, professeur titulaire, Département de physique, et membre du Comité de la recherche;

Membres nommés par le vice-rectorat responsable de la recherche

- **Christian Baron**, professeur titulaire, Département de biochimie et médecine moléculaire; vice-doyen à la recherche et au développement, Faculté de médecine;
- **Frédéric Bouchard**, alors vice-recteur associé, vice-rectorat à la recherche, à la découverte, à la création et à l'innovation; aujourd'hui doyen de la Faculté des arts et des sciences; membre du Comité consultatif sur les bibliothèques;
- **Tanja Niemann**, directrice générale, Consortium Érudit;

Membres nommés par la FAÉCUM

- **Nicolas Bérubé**, puis **Philippe Lebel**, représentant et membre du Comité consultatif sur les bibliothèques;
- **Laurence Dumont**, représentante et membre du Comité consultatif sur les bibliothèques;

Membres de la Direction des bibliothèques

- **Richard Dumont**, alors directeur général;
- **Julie Cardinal**, directrice du traitement documentaire et métadonnées;
- **Diane Sauvé**, directrice du soutien à la réussite, à l'apprentissage et à la recherche.

Les travaux du groupe de travail mixte se sont échelonnés de novembre 2015 au début de 2017, période au cours de laquelle une ébauche de politique fut définie. Le Comité de la recherche et le Comité consultatif sur les bibliothèques ont été tenus informés de l'évolution de ses discussions. Une version plus aboutie de l'ébauche fut resoumise aux membres du groupe de travail au début de 2018. Le Comité de la recherche a étudié les propositions relatives à une politique institutionnelle sur le libre accès à partir de mars 2018.